

269997B

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

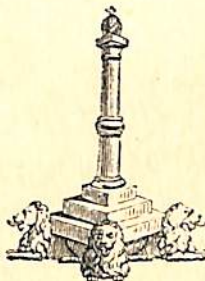
MANIFESTATION

EN L'HONNEUR DE

**M. Gérard GALOPIN**

Professeur ordinaire à la Faculté de Droit

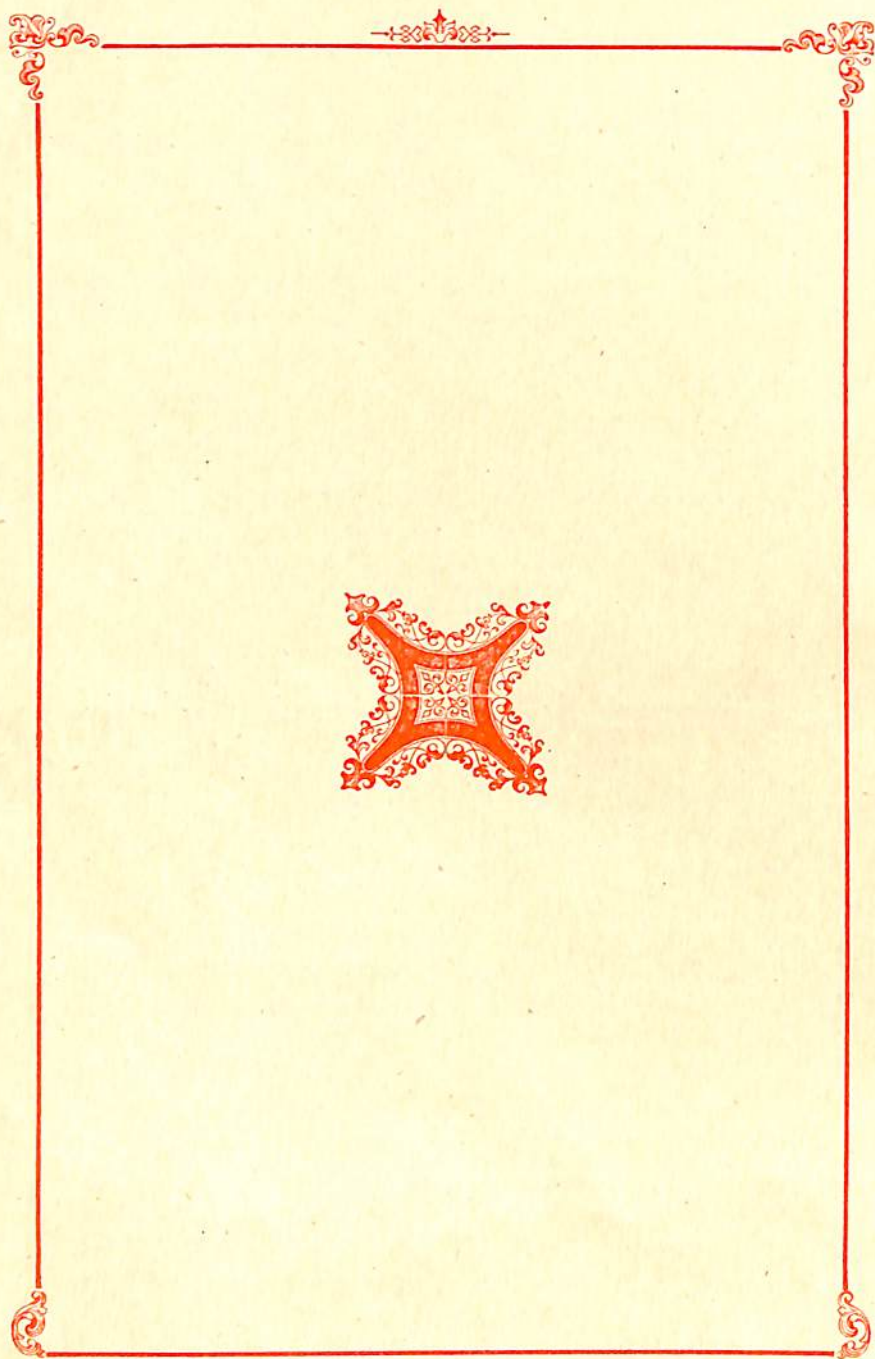
**30 MAI 1892**



**LIBER MEMORIALIS**

Publié par le Comité organisateur.





## Réponse de M. Gérard Galopin.

MES CHERS ÉLÈVES ET ANCIENS ÉLÈVES,

**J**e ne sais trouver de paroles pour vous exprimer toute ma reconnaissance.

Vous m'accablez par une générosité sans pareille. Vous m'offrez un buste qui est une véritable œuvre d'art et vous y joignez un portrait de toute beauté. Vous couvrez littéralement de fleurs les personnes qui me sont chères. Vous avez recherché avec un soin extrême tout ce qui peut m'émouvoir; attention touchante, vous avez voulu que mes enfants eussent chacun leur part dans cette fête. A vos dons si riches par eux-mêmes, vous ajoutez une valeur inestimable en me les offrant avec la chaude éloquence de votre jeunesse. Enfin, vous louez votre professeur comme il ambitionnait de l'être, en l'appelant votre ami!


Je ne connais rien de plus beau, de plus réconfortant pour un professeur que d'obtenir ce titre d'ami de ses élèves. L'ai-je pleinement mérité? Oui certes, si les deux

caractères de la véritable amitié sont la sincérité et le dévouement. Toujours je vous ai prêché la grande loi du travail, par mon exemple aussi bien que par mes paroles. Jamais je n'ai fait de distinction entre mes élèves : à chacun de vous, j'ai toujours porté un dévouement absolu, caché peut-être sous des formes un peu brusques. Vous avez reconnu le seul mérite que je me flatte d'avoir : un profond attachement pour mes élèves et pour l'Université. Soyez remerciés du plus profond de mon cœur !

A vous mes anciens élèves, je dirai très-sincèrement que vous me devez bien peu de chose ; tout compte fait, c'est moi qui reste de beaucoup votre débiteur. La distinction que j'ai obtenue, c'est à vous que je la dois ; la réputation professorale que je puis avoir, c'est vous qui me l'avez faite. Qui ne croirait qu'il est à la hauteur de sa tâche, ce professeur dont les anciens élèves se signalent partout, dans la magistrature, au jeune barreau, à l'association des candidats notaires, dans toute la presse juridique ?

J'ai eu le bonheur de rencontrer votre confiance dès le début de mes leçons. Il m'est vraiment agréable de continuer, après la fin de vos études, les rapports affectueux qui se sont établis entre nous.

Chers amis de la Magistrature, du Barreau et du Notariat, vous qui avez été les disciples de l'ancienne Faculté de droit, votre présence à cette manifestation m'est un grand honneur et un précieux encouragement. Vous me rendez le témoignage que tous mes efforts tendent à continuer les traditions de nos vieux Maîtres, que toute mon ambition est de



pratiquer la belle devise de l'Université de Liège, si bien formulée par Nypels : Se tenir en garde contre les excès et contre les défaillances ; respecter tout ce qui est respectable. Merci, mille fois merci !

L'Association générale des Étudiants a bien voulu joindre ses félicitations à toutes celles qui viennent de m'être adressées. Je lui en suis profondément reconnaissant.

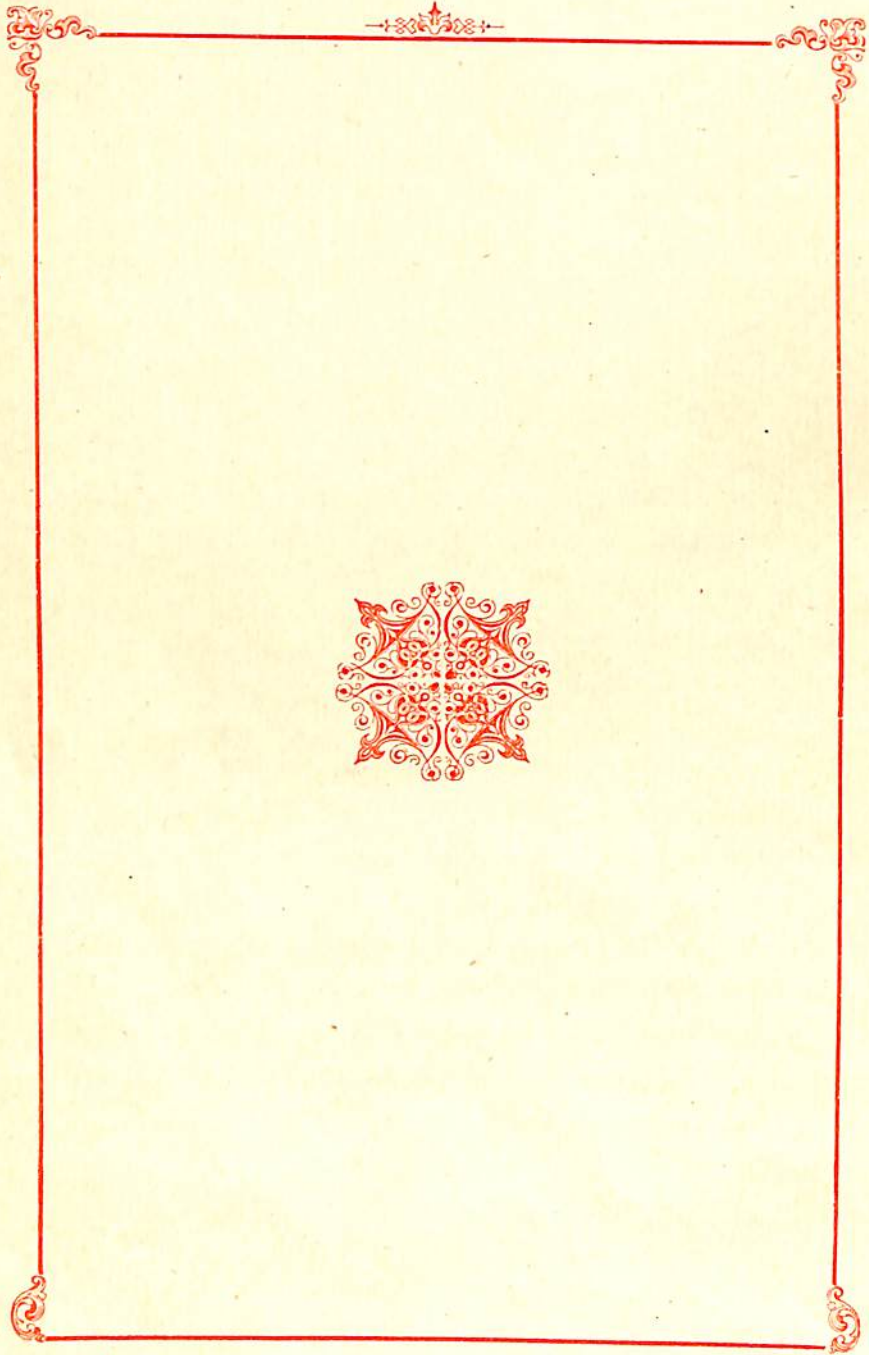
Je suis fier d'être le chef de notre jeunesse universitaire. Jamais les étudiants liégeois n'ont davantage qu'à présent honoré l'Université par la dignité de leur conduite et leur application au travail. J'affirme avec bonheur qu'ils ont pleinement répondu à mon attente.

MESSIEURS,

Soyez tous les bienvenus dans ma demeure. Que mon hospitalité vous soit agréable. Que cette fête, qui vous a été inspirée par le cœur, s'achève dans les bonnes effusions de l'amitié.

Je vous propose de boire avec moi à la prospérité de notre Alma Mater, de notre chère Université de Liège. Je vous prie d'associer à ce toast l'Université de Gand, sœur de la nôtre, et nos frères des Flandres. Tous acclamons bien haut les deux Universités de l'État !





—  
Souscripteurs